

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 22 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE : 22 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 32

L’an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

L’appel nominal est effectué par François LONGEAULT,

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire,

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme ABLOUH, M. BOUCHELLA, Mme BATHILY, M. ENGRAND, Mme. BELHADJ-ADDA, M. GAILLARD Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. MOHAMMED, Mme CHARLOT, M. CHERQUEFOSSE, Mme ZABAIRI, Mme BOUKANDOURA, M. LEFEVRE, Mme PANIGHINI, M. CHIKH, Mme BAUDRY, Mme HADIL, M. GORA, M. NEY, Mme LITI, M. BOUZAR, Mme SISSOKO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. THUMARIN	(procuration M. GAILLARD)
Mme DA SILVA	(procuration M. CHERQUEFOSSE)
M. DA CRUZ	(procuration Mme ARENOU)
Mme GEREMIA	(procuration Mme CHERGUI)
M. MARCIN	(procuration M. LONGEAULT)
M. BRENOT	(procuration Mme ABLOUH)
M. SION	(procuration M. BOUZAR)
Mme VERGNAUD	(procuration M. NEY)

Absents :

M. LIAOUI

**RAPPORT ANNUEL DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC « GESTION ET EXPLOITATION DU
MARCHE COMMUNAL » POUR L’ANNEE 2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d’orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la République,

VU l'article L. 3131-5 du Code de la Commande Publique,

VU l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport annuel présenté par le concessionnaire pour l'année 2025, annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT l'exploitation par un concessionnaire de la gestion et l'exploitation du marché communal par la société SOMAREP,

CONSIDÉRANT la consultation de la commission consultative des services publics locaux le 18 juin 2026,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux marchés publics et au numérique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport de concession pour la gestion et l'exploitation du marché communal communiqué par la société SOMAREP pour l'année 2025.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le six octobre deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint


François LONGEAULT

